

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 17

MAI
JUIN
2011

Édito

« On dit d'un fleuve qu'il est violent parce qu'il emporte tout sur son passage, mais nul ne taxe de violence les rives qui l'enserrent »
Bertolt BRECHT

La violence, défi clinique en psychiatrie ou prévention des risques psychosociaux ?

A qui s'adresse cette question, au Psychiatre ou au Directeur des Ressources Humaines ?

Et l'ensemble des acteurs, comment vivent-ils cette relation avec les usagers et les contraintes imposées par l'organisation du travail ?

Autrement dit, la folie pose le risque de la dangerosité et le management au travail impose l'aliénation à celui qui est sensé la libérer.

A mon médecin, je demande une pilule rose pour tenir le coup au boulot.

A mon psychiatre, un comprimé bleu pour soulager mes angoisses dans le pavillon.

Encore une fois, l'expertise Emergences avait bien pointé ce phénomène entre organisation du travail et ressenti de la qualité des soins.

Sans l'engagement de la CGT et de l'analyse qu'elle porte sur la vie de l'établissement, les dernières publications institutionnelles sur « violences à l'hôpital » et « la prévention des risques psychosociaux » ne sauraient être complètes.

C'est sous l'angle de l'organisation et du contenu du travail que nous améliorerons nos pratiques cliniques. De même l'amélioration des conditions de travail doit contribuer à la mise en place de réunions cliniques où l'équipe peut débattre démocratiquement.

La Gazette de la CGT et l'action syndicale interpellent la CME et la Direction.

C'est une bonne chose.

Qu'on se le dise....

Le secrétaire : Luc FERRETTI



Élections professionnelles du 20 octobre 2011, un enjeu capital

P.2

Bilan : la CGT se mobilise

P.3

Souffrance au travail : la Direction doit prendre ses responsabilités

P.4

La Gazette plébiscitée par les agents

P.5

Agonie de l'ordre infirmier ?

P.6

**Rappel téléphonique
Dernières brèves :
collations de nuit / Crèche**

P.7

**CHSCT : uhsa
CHSCT du 7 juin 2011**

P.8

Sylvain BELUCHE, JACQUES BRIMONT, Audrey DES-BROSSES, Luc FERRETTI, Emmanuel FLACHAT et Florence MERLIN ont participé à l'élaboration de cette gazette

Si vous voulez apporter votre témoignage, n'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 20 OCTOBRE 2011 UN INTÉRÊT MAJEUR

Le 20 octobre 2011 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière.

Ces élections vous concernent personnellement, elles auront un impact majeur sur le déroulement de votre carrière professionnelle, sur vos conditions de travail et sur le maintien de vos acquis au CPN

Le 20 octobre, vous allez élire vos représentants aux Commissions Paritaires Locales et Départementales, au Comité Technique d'Etablissement et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Votre choix sera important et décisif.

Ceux que vous élierez auront en charge de défendre vos intérêts et de porter vos revendications.

Les élus CGT, issus du terrain et forts de leur détermination, s'engagent tout au long de leurs mandats, à vous consulter, à vous informer, à défendre vos droits, à se battre pour l'amélioration de vos conditions de travail et à veiller au respect de votre dignité.

L'équipe de la CGT invite tous les salariés du CPN à voter massivement pour les listes CGT au CTE et aux CAPL et CAPD.

Voter CGT, c'est l'assurance que vos droits seront défendus.

Force de propositions, notre équipe syndicale s'inscrit au plus près de vos préoccupations.

Force de propositions, nous sollicitons l'ensemble des acteurs de notre établissement en favorisant le dialogue, l'unité et la solidarité des salariés indispensables à la construction du bien vivre au travail au CPN.

Les élus CGT défendent sans compromis les valeurs humanistes républicaines et laïques de notre établissement et du Service Public en général.



Elire des représentants CGT aux **Commissions Administratives Paritaires Locales**, c'est l'assurance que vos droits et votre déroulement de carrière seront défendus de manière impartiale et non partisane.

Pragmatiques et opiniâtres, les élus CGT au **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail** sont à l'origine d'avancées si-

gnificatives.

Une Direction, qui met en avant la prévention des risques psychosociaux sans se donner les moyens de diminuer la souffrance au travail des agents, ne respecte pas ses salariés.

Il est urgent de s'organiser efficacement autour des élus CGT du CHSCT pour ensemble combattre l'isolement et la souffrance au travail ressentis par un nombre croissant de nos collègues.

Acteurs incontournables au **Comité Technique d'Etablissement**, les élus CGT interviennent sur les décisions budgétaires de la Direction et revendiquent l'impérieuse **nécessité de défendre l'Hôpital Public et les missions du CPN.**

L'Equipe Syndicale

**Pour consolider nos missions, nous avons besoin de vous.
Une CGT plus forte, c'est la conviction pour vous d'être vraiment défendus.
Alors, n'hésitez pas à voter et à faire voter CGT le 20 octobre 2011.
Nous faisons appel à l'ensemble des salariés pour se porter candidat sur nos listes.**

NOUS AVONS TOUS UNE BONNE RAISON DE NOUS SYNDIQUER

Devenir de la Blanchisserie :

La CGT a rencontré la Direction le **5 mai 2011** afin d'évoquer le devenir de la Blanchisserie du CPN et le sort des agents qui se posent beaucoup de questions.

La CGT a **demandé l'élaboration d'un protocole local, la création d'une cellule de reclassement et de préservation des emplois ainsi que la mise en place d'une négociation collective qui garantisse les intérêts de chaque agent.**

(cf compte-rendu CHSCT du 7 juin en page 8)

L'ensemble des agents du CPN, solidaires de leurs collègues de la Blanchisserie, signent massivement **la motion de soutien lancée par la CGT.**

Mobilisation des psychologues :

Dans le cadre du préavis de grève local déposé par la CGT pour le **18 mai 2011**, une délégation CGT / psychologues a été reçue par la Direction le **17 mai**.

La CGT a réitéré sa **demande de formaliser un accord local reconnaissant le temps F.I.R. pour tous les psychologues.**

La CGT a demandé la présentation de cet accord au prochain C.T.E. du **21 juin** et son intégration au règlement intérieur du CPN.

Afin de confirmer l'accord local sur le temps F.I.R., nous appelons d'ores et déjà les psychologues à s'organiser pour la mobilisation du **1^{er} juillet** prochain.

Construire le bien-vivre au travail :

La CGT a exposé ses propositions à la Direction lors de la rencontre du **14 avril** dernier.

Une phase de négociations a été initiée : une prochaine réunion doit voir le jour fin juin.

Confortée par les agents réunis en Assemblée Générale le **19 avril 2011**, la CGT réaffirmera à la Direction sa position et son attachement à la construction du bien-vivre au travail

(cf notre article en page 4)

Augmentation des salaires dans la Fonction Publique :

Dans le cadre du préavis de grève local déposé par la CGT pour le **31 mai 2011**, une délégation CGT / personnels a été reçue par la Direction le **30 mai**.

La CGT a demandé la mise en place au niveau local de mesures destinées à juguler la perte de pouvoir d'achat prioritairement chez les catégories C (propositions complètes à retrouver sur notre site internet : www.lacgtducpn.com)

La CGT a obtenu **l'engagement de négociations sur l'octroi de la NBI et sur la régularisation des contractuels.**

Néanmoins, **la question des avancements, promotions et fins de carrière reste en suspens : la CGT appelle les personnels de catégorie C à se mobiliser massivement et à rejoindre l'action syndicale.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM :..... Prénom :.....

Je Souhaite :

prendre contact me syndiquer

Adresse :.....

...

Code Postal :..... Ville :.....

Service :..... N° tel :.....

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Ne pas occulter la réalité

Souffrance au travail et prévention des risques psychosociaux

« Le 22 mars dernier, les professionnels de la santé, du médico-social et du social ont été appelés, par leurs organisations représentatives, à se mobiliser et à s'exprimer sur leur lieu de travail dans le cadre d'une journée nationale d'actions sur l'emploi, les conditions de travail, la pénibilité et la reconnaissance professionnelle. Ce mouvement, de même que, au niveau local, les attentes suscitées par la production d'un rapport d'étude sur les risques psychosociaux au CPN, nous obligent, collectivement, à faire preuve d'ambition dans ce domaine. »

(Extrait du CPN Infos n°2 de mai 2011 – Edito de M. le DRH – La prévention des risques psychosociaux)

A un DRH qui use du langage syndical, la CGT rappelle qu'il faut dépasser les constats et qu'il est urgent de passer aux actes.

Le rapport d'études précité est en réalité une expertise menée par le CHSCT et EMERGENCES, restituée le 21 janvier 2011.

Depuis, la CGT et la CFDT ont formulé des propositions concrètes qu'il est temps de mettre en œuvre.

Lors de la réunion du 14 avril dernier, les représentants de la CGT ont proposé à la Direction des pistes concrètes d'amélioration des conditions de travail de nature à prévenir les risques psychosociaux dans notre établissement.

Pour rappel :

- mettre en place une cellule d'alerte pour répondre rapidement aux situations de violence morale et physique rencontrées par nos collègues,
- embaucher un psychologue du travail sur site,
- questionner l'organisation du travail et le management,
- revoir les profils de poste et les exigences de disponibilité et de rappel des agents,
- respecter le droit au repos et aux congés,
- valoriser le travail (promotion professionnelle),
- redéfinir la GPMC et l'évaluation professionnelle,
- combattre les glissements de tâche.

La CGT a réaffirmé qu'une réelle avancée ne pourra être possible qu'à la condition d'accepter de remettre en cause l'organisation du travail telle qu'elle existe au CPN.

Il ne saurait être question de se contenter de mettre en place des mesures placebo pour se donner bonne conscience.



La CGT continuera à participer aux réunions prévues avec la Direction sur la prévention des risques psychosociaux.

La CGT ne cautionnera pas les dérives du passé qui consistaient à faire collaborer les syndicats à une gestion de la crise.

Il convient de rappeler que l'employeur a l'obligation légale de veiller à la santé physique et mentale des travailleurs et qu'il s'agit d'une obligation de résultat.

Il n'appartient pas aux agents sur le terrain de devoir trouver des solutions de contournement du risque (ce que le rapport d'EMERGENCES avait justement pointé du doigt !) : cela montre bien l'enjeu essentiel de questionner l'organisation du travail.

Ce sont sur des actes tangibles que les salariés jugeront....

La CGT restera vigilante lors de la prochaine réunion de négociation avec la Direction et fera entendre sa voix afin de déboucher sur la construction du mieux vivre au travail.

La GAZETTE, un atout dans le paysage du CPN

Point positif de notre enquête : vous êtes **94% à trouvez la Gazette intéressante**.

Cela nous encourage à poursuivre dans cette voie.

15% très intéressant 79% intéressant

Au delà des chiffres, cela confirme notre ancrage à vos côtés sur des sujets qui vous préoccupent.

Cela est très important pour notre syndicat qui se veut force de propositions.

Nous essaierons de satisfaire les 6% de personnes qui trouvent le contenu peu intéressant.

En général, vous êtes une majorité à avoir adopté le nouveau format et à l'apprécier :

59% trouve ce format pus intéressant et 33% plus facile à lire.

Rendre plus attractive la Gazette en innovant dans la forme et le fond c'est aussi notre démarche syndicale.

Si le nouveau format séduit la majorité des lecteurs, nous espérons qu'il en est de même pour notre activité syndicale.

77% de personnes considèrent la fréquence de parution satisfaisante.

Au regard de l'investissement que cela prend pour notre équipe syndicale, il semble difficile d'améliorer notre prestation, mais nous allons faire notre possible pour répondre favorablement au 23% qui souhaitent une fréquence plus rapprochée.

Distribuer la Gazette à la barrière et dans les services, quand c'est possible, semble être un bon compromis puisque **ces deux modes de distribution conviennent à 85% des personnes** qui ont répondu à notre enquête.

Il est encourageant de constater que **20% des personnes souhaitent recevoir la Gazette de manière nominative**. Nous allons répondre de façon positive à leur demande.

N'hésitez pas à nous contacter si vous aussi souhaitez recevoir personnellement la Gazette.

Si la Gazette a su recueillir un écho aussi favorable parmi vous, le temps et la persévérance des militants de la CGT n'y sont pas étrangers. Cela doit nous rassurer sur la marge de consultation de notre site internet (vous êtes **15% à consulter notre page www.lacgtducpn.com**)

Nous espérons une montée en puissance dans les mois à venir.

Merci de votre participation à cette enquête.

L'équipe syndicale

L'info en direct au CPN, c'est
www.lacgtducpn.com

Depuis sa création en septembre 2010, le site a déjà reçu plus de 2 150 connexions et plus de 9 800 pages visitées.

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

L'ordre infirmier à genoux, continuons la résistance !

Le vote du budget de l'ordre infirmier sur l'année 2011 a été un exercice plus que délicat.

Déjà fin 2010, l'ordre infirmier a dû contracter un emprunt afin d'équilibrer ses comptes.

Le déficit était flagrant tant le nombre de cotisants est faible et révélateur.

A ce jour, seuls 35 000 infirmiers (environ 10% des effectifs nationaux) ont cotisé sur 2010.

En 2011, l'ordre infirmier baisse ses prix.

Après avoir établi le montant de la cotisation à 75 €, l'ordre tente de séduire les récalcitrants en proposant désormais la cotisation pour la modique somme de 30 € !

La CGT réaffirme sa position en matière d'ordre professionnel : **pas question de payer pour travailler !**

En France, on reste libre d'adhérer à un syndicat, à un parti politique mais on obligerait les infirmiers à payer pour exercer ?

La CGT rappelle qu'à ce jour, seule l'inscription au tableau de l'ordre compte et que le non-paiement des cotisations ordinaires ne constitue en aucun cas un cas d'exercice illégal de la profession, en dépit des pressions exercées par les conseils de l'ordre dans certaines régions.

La CGT réitère son mot d'ordre de résistance.



Au CPN, la Direction nous doit quelques explications

Aujourd'hui, seul le diplôme d'état infirmier et l'inscription gratuite à l'A.R.S. sont nécessaires pour exercer.

Expliquez-nous, Monsieur le Directeur, pourquoi la promotion de l'ordre infirmier est faite sur les Cartes Professionnelles de Santé* distribuées aux soignants ?

Nous avons été interpellés par nos collègues qui ont été choqués de voir ce logo sur leurs cartes alors qu'ils sont contre l'ordre infirmier.

D'autre part, lors du CTE du 15 décembre 2009, à la demande de la CGT, la Direction s'était engagée à ne pas demander le justificatif d'affiliation à l'ordre infirmier pour les nouvelles embauches.

Nous apprenons que cet engagement n'est pas tenu.

La CGT demande le strict respect de la loi : les nouveaux diplômés ne doivent pas être soumis à des pressions.

PAYER POUR TRAVAILLER ? PAS QUESTION !

De plus, il nous semble choquant que la Direction des Soins relaie dans les services une invitation, émanant de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre Infirmier, à participer à une réunion d'information sur les missions ordinaires et rappelant le tarif de la cotisation.

* La C.P.S. est une carte à puce qui permet entre autres :

- l'entrée au CPN et l'accès dans les services,
- le pointage horaire,
- la comptabilisation des actes professionnels via les saisies informatiques.

RAPPEL DES AGENTS À LEUR DOMICILE : DE BONNES RAISONS DE DIRE NON

Heureusement pour les salariés, le travail est soumis à un cadre légal.

Soyons attentifs à ne pas s'en laisser déposséder et ne permettons pas au management actuel de détruire ces précieux acquis.

Les nouvelles dispositions sur les conditions de travail proposées par la Direction sont en totale contradiction avec le Code du Travail.

Les profils de poste exigent maintenant un rappel possible de l'agent à tout moment, pour une organisation et une autonomie optimale du service.

Pour autant, selon le Code du Travail, cela s'appelle une astreinte et doit être rémunérée comme telle.

La Direction et les équipes d'encadrement vous sensibilisent sur la bonne prise en charge des patients et vous culpabilisent à ce sujet.

D'autres catégories professionnelles comme les médecins, cadres supérieurs, directeurs, sont soumis à un régime d'astreinte et reconnus sur le plan moral et financier.

Imaginez un instant un appel téléphonique qui vous somme de venir au travail, le jour de l'anniversaire de votre enfant ou d'une réunion familiale : l'encadrement sera-t-il sensible à votre désarroi ? quelle reconnaissance obtiendrez-vous en retour ?



La résignation, la culpabilisation, l'essoufflement des agents : tout cela résulte des techniques insidieuses et réfléchies mises en place dans l'organisation du travail au sein de notre établissement.

Ces techniques de management utilisées dans les entreprises privées et qui font les grands titres des journaux quand une tragédie survient, semblent doucement s'appliquer au service public.

Malgré ce constat, il nous reste à tous les moyens de ne pas subir.

L'indignation et le pouvoir de dire non sur des pratiques illégales et délétères sont essentiels pour que vous puissiez exercer une mission de qualité auprès des patients et de leur famille.

J.B.

SUPPRESSION DES COLLATIONS DE NUIT

Depuis début mai 2011, la Direction du CHU de NANCY a pris la décision de supprimer la collation de nuit à ses personnels.

Cette mesure, que l'on ne saurait dissocier du vaste plan d'économies mis en place par le CHU, s'est répercutée sur les agents de l'U.A.U.P et de la Pédopsychiatrie de BRABOIS travaillant dans l'enceinte du CHU.

Alertée par les agents, la CGT du CPN a aussitôt saisi la Direction du CPN pour mettre en place un circuit de distribution des repas de nature à contrebalancer cette suppression des collation ou pour demander le versement d'une prime de panier aux agents concernés.

Par courrier du 31 mai, la Direction du CPN nous informe avoir obtenu du CHU, la livraison de repas complets (type repas patients) en quantités équivalentes.

La CGT s'en félicite et restera attentive aux conditions de travail des personnels de nuit.

E.F.

ÉTAT D'URGENCE À LA CRÈCHE DU CPN

La CGT, interpellée par des représentants de la Crèche et des parents, a rencontré les agents de la Crèche mardi 14 juin 2011 Elle dénonce :

- un dépassement de la capacité d'accueil
- les conditions de mise en œuvre du projet de réouverture de l'étage sans travaux ni embauche,
- le projet de faire passer plus rapidement les enfants du groupe des petits au groupe des moyens,

- le sous-effectif de personnels,
- les heures supplémentaires accumulées,
- la détérioration majeure des conditions de travail des personnels de la Crèche qui génère notamment une diminution de la qualité d'accueil des enfants.

La CGT interpellera la Direction lors du CTE du 21 juin prochain où est inscrit à l'ordre du jour, l'évolution de la Crèche.

S.B.

CHSCT EXTRAORDINAIRE SUR L'UHSA DU 23 MAI 2011

Ce CHSCT extraordinaire a été demandé par la CGT afin d'obtenir des précisions quant aux conditions de travail dans la future UHSA et à l'avancement du projet.

La spécificité de cette unité d'hospitalisation spécialement aménagée (2ème à ouvrir en France) suscitait de nombreuses interrogations :

- Conditions de travail des agents (disponibilité, repos, formations, ...),
- Avancement des recrutements,
- Projet de soins

Le médecin en chef, chargé de la future UHSA, s'est livré à une présentation sommaire sur le fonctionnement du service.

La CGT déplore que la Direction ne soit pas en mesure de définir plus précisément l'organisation du travail et que de nombreuses questions restent sans réponse,

La CGT affirme que le CHSCT doit participer au groupe de pilotage de l'UHSA de manière à garantir aux agents des conditions de travail dignes de ce nom.

S.B./A.D.

COMPTE RENDU CHSCT DU 7 JUIN 2011

La CGT a tout d'abord tenu à rappeler certaines règles de fonctionnement du CHSCT pour éviter les dérives observées depuis quelques temps.

1/ Automate de la pharmacie :

Présentation du nouvel automate de la pharmacie.

La CGT déplore que ce nouvel équipement en route depuis un an n'a pas fait l'objet d'un avis du CHSCT à l'époque.

Amélioration de l'environnement de travail à la pharmacie au niveau de l'automate :

- confort thermique : la CGT demande la mise en place d'un système réfrigérant dans les locaux de déconditionnement. Dans l'attente de la réalisation, un appareil portatif est demandé pour palier à ce manque.
- étude ergonomique des postes de travail sur la chaîne de travail, en collaboration avec le médecin du travail et les représentants au CHSCT et si besoin, recours à un ergonome.

Sur ces deux points et à la demande de la CGT, les représentants des salariés CGT, CFDT et FO votent unanimement OUI.

2/ Point d'étape sur la Blanchisserie :

Dans l'attente des propositions de la Direction sur la restructuration de la blanchisserie, la CGT demande la mise en place d'une cellule de contrôle où sera assurée la transparence des choix de la Direction sur le reclassement des salariés. Cette cellule doit être composée des représentants et élus du personnel au CHSCT, des personnels de la blanchisserie, du médecin du travail et de la Direction. Ladite cellule doit assurer le respect et les droits de chaque agent.

Sur cette question et à la demande de la CGT, les représentants des salariés CGT, CFDT et FO vo-

tent unanimement OUI.

3/ Bouclier de sécurité dans les services de soins :

La CGT se rallie à la position du groupe d'évaluation. Elle se félicite que ce bouclier ne soit pas retenu ; la relation reste un objectif thérapeutique et ne saurait se substituer à un « symbole guerrier » que représente un bouclier.

4/ Rappel annuel du médecin du travail :

La CGT rappelle les missions du médecin du travail et appuie fortement l'importance des actions sur le milieu du travail qui devrait s'ensuivre par le Service de Santé au Travail.

Pour la CGT, le rapport annuel est très discret sur la souffrance au travail au CPN et nous pointons le manque d'actions proposées par le médecin du travail au Directeur.

5/ Chambres d'isolement :

Encore une fiche projet mise en place par la Direction des Soins qui ne répond pas aux attentes des agents...

6/ Cuisine :

En demande de reconnaissance suite à l'augmentation de leur charge de travail (prestation pour l'hôpital de Toul), les agents se voient généreusement gratifier d'équipement matériels dans leur salle de pause.

La CGT dénonce le manque de respect à l'égard des agents. Elle rappelle que ces aménagements sont un droit dans l'amélioration des conditions de travail et non une récompense pour services rendus.

Au nom de l'équité, la CGT dénonce les abus dans certains domaines (logements de fonctions) qu'elle entend mettre à l'ordre du jour d'un prochain CTE.

S.B. / L.F.